



# VIDE-GRENIERS - REGLEMENT

## DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

Parking couvert « Leclerc Atout Sud » à REZE

**INSCRIPTIONS PAR COURRIER ET LORS DES PERMANENCES AU SIEGE TOUS LES JEUDIS DE 18H A 20H A PARTIR DU 30 JUIN 2022, CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 AOUT 2022.**

DOSSIER COMPLET A RETOURNER : REZE BASKET 44 - 16 avenue des Gâts - 44400 REZE

- Bulletin d'inscription dûment rempli (à télécharger sur le site : [www.rezebasket.fr](http://www.rezebasket.fr))
- Photocopie de la carte d'identité recto / verso ou passeport
- Règlement par chèque à l'ordre du RB44 (**15 €** par emplacement), pas de règlement sur place
- Enveloppe timbrée à vos coordonnées pour le renvoi de la confirmation d'inscription à présenter à l'entrée le jour du vide-greniers ou retour par mail (dans ce cas merci de veiller à écrire lisiblement votre adresse mail).

Nous vous informons que le registre du vide greniers est remis au commissariat de Police pour visa 10 jours avant la date de notre manifestation.

**Merci de vérifier sur le site [rezebasket.fr](http://rezebasket.fr) si le vide-greniers est complet avant d'envoyer votre demande**

Demande de renseignements : [videgreniers.rezebasket@gmail.com](mailto:videgreniers.rezebasket@gmail.com)

**Toute inscription retournée incomplète ne sera pas prise en compte**

### I - CONDITIONS RESTRICTIVES

**Le vide greniers est strictement réservé aux particuliers. L'organisation se réserve le droit de stopper l'installation à tous professionnels sans remboursement de l'inscription.**

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les objets exposés appartiennent et demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, tant en cas de casse, de vol ou d'autres préjudices. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits inflammables, armes, etc...). La vente exclusive de vêtements ou de produits alimentaires est également interdite. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature et toute personne susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

**Cette année, l'accès à la galerie marchande ne sera pas autorisée, donc pas d'accès au distributeur de billets (DAB)**

### II - PIECES OBLIGATOIRES

Chaque personne devra, le jour de l'installation, présenter sa pièce d'identité fournie à l'inscription **et** sa confirmation d'inscription. **Il ne sera effectué aucun remboursement.**

### III - SURFACE

Le périmètre d'installation des ventes au déballage est limité au parking du Leclerc Atout Sud 1 rue Ordronneau à REZE. L'installation des stands doit impérativement et exclusivement se faire à l'intérieur de celui-ci pour des règles de sécurité. Dimension d'un emplacement : 1 place et demie de parking. La voiture de l'exposant sera stationnée après déballage sur le parking aérien (réservé aux exposants).

### IV - INSTALLATION

L'installation des participants s'effectuera **le matin entre 6h00 et 8h00** et ne peut se faire uniquement qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation. **Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée, à la suite des précédents, les exposants ne peuvent pas choisir leur emplacement.** Tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est indiqué. En cas de présentation après 08h00, il se verra refuser l'installation de son stand. Le vide-grenier s'achève à 18h00. Les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 18h00.

**L'étage du parking étant réservé aux véhicules des exposants sera fermé pour la sécurité entre 8h et 18h.**

**Important : pour toute réservation de plusieurs emplacements « côte à côte », il est impératif que les véhicules arrivent en même temps au pointage d'entrée avant 7h.**

**!! Il ne sera accepté qu'un véhicule par emplacement !!**

**En fin de journée aucun véhicule ne doit pénétrer sur le site avant 18 h, pour des raisons de sécurité du public.**

### V - OBLIGATION DE DEBARRAS DE L'EMPLACEMENT

**Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant et lors du départ, ce sac sera enlevé par l'exposant lui-même qui laissera l'emplacement propre et libre de tout dépôt. Un contrôle sera effectué sur place à la fin du vide-greniers.**

La présence à cette journée implique l'application du présent règlement. **Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux**, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Un café d'accueil sera offert jusqu'à 12h, sur présentation de votre confirmation d'inscription.**